

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : MariePier Maheu

<https://www.cadre21.org/membres/85ab2a9be70cc6435f89963b>

Date d'obtention : 2020-11-27 20:28:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, dès qu'un élève vient me voir pour me signaler une situation de sextage, je me dois en tant qu'intervenante de rencontrer la personne (victime ou témoin) qui apporte l'information et la rassurer. Puis, je procède à l'évaluation de la situation à l'aide de la grille d'évaluation de l'incident qui me permettra d'obtenir des informations quant à l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue. Évidemment, il faut le faire de façon objective et ne pas porter de jugement sur l'évènement. Puis, si après avoir questionner l'élève qui rapporte l'information j'apprends que d'autres personnes sont impliquées (victime, témoins), je les rencontre à leur tour (seul à seul) pour remplir à nouveau la grille et valider les informations reçues préalablement. Une fois les informations recueillies, je rencontre l'instigateur. Toutefois, si les informations reçues me laissent tout de suite croire que les intentions du jeune étaient malveillantes, je communique directement avec le service de police. Sinon, je discute avec le jeune pour obtenir sa version des faits et je remplis la grille d'évaluation. Avec les informations de tous en main, il sera possible de déterminer si la situation implique de la pornographie juvénile et à ce moment, les téléphones des jeunes impliqués sont éteints, confisqués et mis dans un sac scellé. Cela peut éviter la propagation des images et limite les répercussions. Une fois ces interventions terminées, je contacte le service policier qui procède à son tour à une évaluation. Ainsi, l'instigateur est rencontré pour être sensibilisé aux répercussions que peuvent avoir son geste ou fait face à une enquête criminelle. Je me dois également d'informer les parents des élèves impliqués de la situation. Pour terminer, la méthode sexto ne se limite pas seulement à remplir la grille et remettre le tout entre les mains des policiers. Je dois m'assurer que la victime est soutenue tout au long du processus et même après.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens d'abord est que chaque situation est unique et se doit d'être adressée. Par exemple, même si un élève rapporte une situation de sextage, mais n'est pas directement impliqué, je me dois tout de même de procéder à l'évaluation de l'évènement avec celui-ci et rencontrer la victime ensuite. Aussi, même si la personne se dit «consentante» d'avoir partager une image intime, elle commet tout de même une infraction. Il est important que les jeunes soient conscientisés de cela et une rencontre de sensibilisation avec les policiers est nécessaire même dans ce genre de situation. Aussi, il est possible qu'une situation de sextage se reproduise pour une même personne. Il faut tout de même procéder à une évaluation à nouveau. De plus, dans certaines situations, il se peut que la victime ou l'instigateur ne collabore pas. À ce moment, il est de mon devoir de contacter le service policier. Puis, tout dossier se doit d'être traité conformément aux politiques de notre établissement, même s'il ne fait pas l'objet de vérification policière.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, l'étape la plus délicate est la rencontre avec la victime. Pour cette personne, une simple photo peut avoir d'énormes répercussions. Il est donc très important de se montrer rassurant avec celle-ci. Puis, aucun jugement de notre part ne devrait avoir lieu. Il peut être difficile pour la personne de dénoncer ou de simplement raconter les faits, il faut donc traiter la situation avec délicatesse et s'assurer qu'elle est à l'aise lorsqu'on lui pose les questions. Selon moi, il peut sans doute arriver que la victime ait peur de parler ou n'ait pas envie de collaborer. Je trouve donc très intéressant de travailler en collaboration avec le service de police qui pourra donc à ce moment user de son expertise dans une situation aussi délicate.